



RÉGLAGES DE SÉPARATION DE COULEURS :

Profil icc : ISOnewspaper26v4.

Téléchargez le profil directement de notre site.

Limite d'encre total : 240 %

Trame minimum : 5 %

CARACTÉRISTIQUES D'IMPRESSION

Trame : 100 lpp (LPI)

Résolution des images : 200 ppp (DPI)

Gains de presse (Dot gain middle tone) : 26 %

Impression en quadrichromie (process) uniquement.

Toutes les couleurs à plat (Spot, Pantone®, ANPA, etc.) seront simulées en quadrichromie.

FILETS ET PETITS CARACTÈRES

Les filets de 4 points ou moins, de même que les petits caractères, devraient être composés d'une seule couleur (cyan ou magenta ou jaune ou noir).

Un petit caractère est défini comme suit :

police sans sérif de 7 points ou moins

police avec sérif de 10 points ou moins

ATTENTION : il est fortement recommandé d'utiliser des caractères sans sérif d'un minimum de 8 points dans des renversés couleur.

DOUBLES PAGES (Spread)

Pour une publicité double page, il est fortement recommandé de ne pas utiliser de caractères ou d'éléments fins dans la marge centrale. L'impression de couleurs uniformes est recommandée dans cette zone.

EXIGENCES INFOGRAPHIQUES

Les polices PostScript® Type 1 sont conseillées.

Les polices TrueType™ et MM peuvent être substituées au risque de l'annonceur. Incorporez toutes les polices dans votre document.

Paramètres de fichiers suggérés:

Acrobat 5 (PDF 1.4)

PDF/X-3 : 2002 ou PDF/X-4 : 2007

Téléchargez nos paramètres complets d'Adobe Acrobat Distiller™ directement de notre site.

TRANSMISSION DES ANNONCES

Téléchargez votre matériel publicitaire sur lapasserelle.lesoleil.com



MATÉRIEL
COMPLET



ÉLÉMENTS
D'ANNONCE

RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'éditeur ne peut être tenu responsable envers l'annonceur de toute perte ou de tout dommage encouru par ce dernier notamment en raison d'une force majeure, comprenant une grève ou un arrêt de travail, ou en raison d'une reproduction incorrecte de toute annonce ou d'une omission de la publier.

L'éditeur se réserve le droit de ne pas publier toute annonce, de la supprimer dans toute édition ou de modifier son emplacement.

L'éditeur se réserve le droit d'exiger que l'espace publicitaire soit délimité par un filet d'au moins un (1) point.

L'annonceur répond de la teneur de toute annonce dont il requiert la publication et de sa conformité avec la loi. Il répond envers l'éditeur de tout dommage ou de toute réclamation à cet égard.

Pour tout autre renseignement, communiquez avec votre conseiller au 418 686-3435.